

Le CHUV réfute les arguments du syndicat SSP

Service de communication
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne

Hotline médias
M: +41 79 556 60 00
medias@chuv.ch

Renseignements complémentaires:

Antonio Racciatti
Directeur des ressources
humaines
+41 (0)21 314 69 60
+41 (0)79 556 61 91
Antonio.Racciatti@chuv.ch

Mise au point sur les salaires des collaborateurs de la logistique du CHUV en trois questions.

Combien de collaborateurs sont concernés par des salaires inférieurs à CHF 4'000.- brut par mois sur 13 salaires (soit 52'000.- /an) ?

Sur 1'359 collaborateurs travaillant dans les métiers de la logistique hospitalière au CHUV, 43 touchent un salaire mensuel brut inférieur à CHF 4000.-. Cependant, tous bénéficient d'un 13^{ème} salaire ce qui leur permet d'atteindre une rémunération réelle de plus de CHF 4'000.- par mois.

Les personnes concernées sont actives essentiellement dans des domaines liés au nettoyage et à la propreté des locaux. Elles ne sont pas au bénéfice d'un CFC et sont souvent débutantes ou en formation.

Cependant, chaque année, ces collaborateurs bénéficient comme tous les employés de l'Etat d'une annuité automatique. Pour rappel les annuités salariales se montent pour les classes 1 et 2, respectivement à CHF 1'055.- et CHF 1'119.- pour les 7 premières années en fonction. En outre, des promotions sont possibles dès le moment où leurs compétences techniques sont reconnues, qu'ils ont acquis des responsabilités et que leur cahier des charges a été adapté en conséquence.

Enfin, le CHUV respecte le minimum salarial demandé par l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (soit un salaire horaire de CHF 22.-).

Le CHUV respecte-t-il la Convention collective de travail romande du nettoyage (CCT) ?

Oui, il fait même mieux. Au CHUV, les salaires minimums sont similaires à ceux de la CCT et les salaires maximums sont eux supérieurs (CHF 55'403.- annuel brut pour la CCT vs CHF 66'554.- au CHUV).

Il faut ajouter que les collaborateurs du CHUV disposent de conditions d'emploi plus favorables que la CCT dans les domaines suivants:

- 5 semaines de vacances et une 6^{ème} à 60 ans contre 4 semaines et 2 jours au maximum pour la CCT
- Semaine de 41h30 contre 43 heures maximum prévues par la CCT
- 3 jours de formation minimum par an
- Prestations de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud et participation de l'employeur au 2^{ème} pilier
- Repas subventionnés

Le CHUV compte-t-il améliorer les conditions de travail ?

Dans le cadre de sa politique de développement des collaborateurs, le CHUV a déjà pris une série de mesures de valorisation des métiers de la logistique. Il suit de près l'évolution de ces métiers qui deviennent de plus en plus pointus notamment dans le domaine de l'hygiène hospitalière. C'est pourquoi, un accent particulier est mis dans leur formation et leur encadrement.

Enfin, le CHUV, en tant que service de l'Etat, se conforme strictement aux règles salariales du Canton de Vaud (DECFO-SYSREM).